

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Michel CATON, Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe ;
MM. Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élixa DE POORTER, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 13 juin 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 22

Secrétaire : M. Grégory BAERT, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2025/063 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE RUES DE LA SAULNE ET BIENHEUREUX PIERRE FAVRE - SERVITUDE DE PASSAGE MODE DOUX - CRÉATION

Dans le cadre de l'opération de construction de logements située entre la rue de la Saulne et la rue Bienheureux Pierre Favre, il est apparu nécessaire de créer une liaison douce afin de favoriser les déplacements piétons et cyclables entre ces deux voies.

Pour ce faire, il est proposé d'établir une servitude de passage en mode doux, d'une largeur de 3 mètres, à partir de la façade de l'immeuble « Les Myosotis », grevant les parcelles cadastrées section F n°2993 et n°2990, appartenant à la commune de Thônes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'une servitude de passage en mode doux, à usage public, d'une largeur de 3 mètres, grevant les parcelles cadastrées section F n°2993 et n°2990, situées le long de la limite de la parcelle appartenant à la copropriété « Les Myosotis ».
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette servitude.

.../...



AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 20 juin 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Grégory BAERT

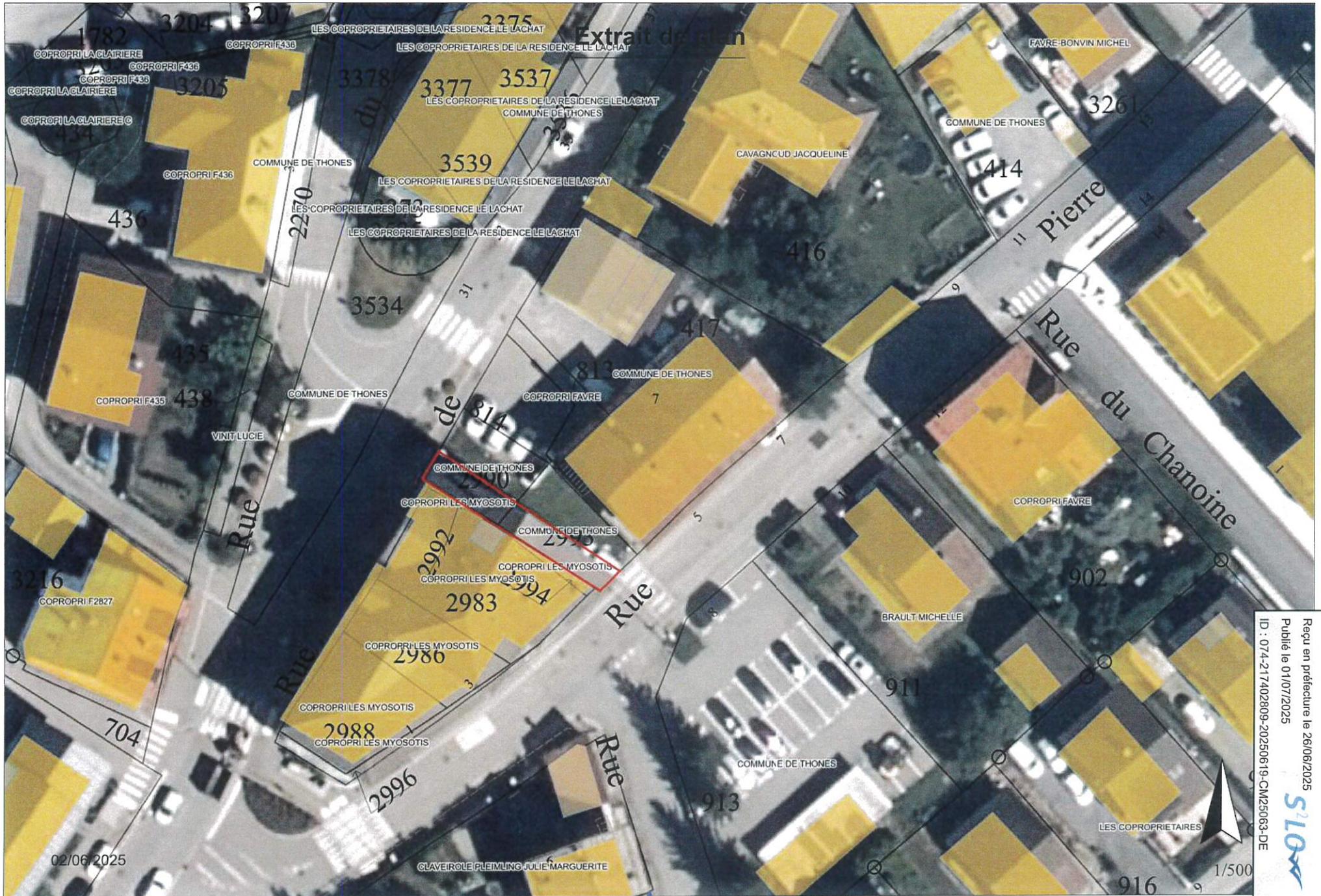
LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 26 JUIN 2025 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE - 1 JUIL. 2025

THÔNES, le - 1 JUIL. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLE





Extrait de plan

02/06/2025

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
 Reçu en préfecture le 26/06/2025
 Publié le 01/07/2025
 ID : 074-217402809-20250619-CM25063-DE



1/500